



adisq

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2

La voie à suivre – Travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable

Comparution de l'Adisq

19 juin 2025

Madame la présidente,

Messieurs et mesdames les conseillers,

Membres du personnel,

Merci de nous permettre de nous exprimer aujourd'hui.

Je suis Eve Paré, directrice générale de l'Adisq, je suis accompagnée de mon collègue Simon Claus, directeur des affaires publiques.

Fondée en 1978, l'Adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec.

L'association, qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.

Introduction

L'audience d'aujourd'hui constitue une nouvelle étape importante dans le processus de modernisation du cadre de radiodiffusion, essentiel au plein épanouissement de nos industries culturelles.

Nous partageons avec le Conseil l'objectif d'un système canadien de radiodiffusion durable. Il est essentiel d'établir un système de radiodiffusion équitable, qui soutient activement le contenu canadien et autochtone, favorise sa découvrabilité et une saine concurrence.

Des obligations de mises en valeur et recommandation pour l'ensemble des joueurs

Dans notre écosystème, la radio joue un rôle de premier plan. Sa portée demeure remarquable : près de 80 % de la population ont au moins écouté

une fois la radio l'an dernier. Cette force d'ancrage, conjuguée aux quotas de contenu canadien et de musique vocale francophone, fait de la radio un véritable levier de découvrabilité.

La télévision, deuxième source de découverte musicale pour les Québécois, joue elle aussi un rôle structurant, en particulier grâce aux émissions d'intérêt national. Ces émissions, notamment les catégories 8, offrent aux artistes locaux une vitrine incontournable auprès du grand public.

Nous considérons que les mécanismes réglementaires en place pour les entreprises de radiodiffusion traditionnelles, qui ont fait leurs preuves au cours du temps, conservent aujourd'hui encore toute leur pertinence.

Toutefois, un manque d'équité caractérise depuis trop longtemps notre système de radiodiffusion, les entreprises en ligne échappant aux règles du CRTC.

Pourtant, alors que la consommation de musique augmente de manière continue sur les services en ligne, nos contenus musicaux souffrent d'un manque important de visibilité.

Pour l'Adisq, l'instauration d'obligations de mises en valeur et de recommandations de nos musiques pour les entreprises en ligne est un élément incontournable de la modernisation du cadre réglementaire de la radiodiffusion.

Dans ce nouvel environnement, les interfaces et appareils connectés sont également devenus des portes d'entrée important vers les contenus audio et audiovisuels. En tant qu'outils de prescription, ils jouent un rôle déterminant dans la découvrabilité des contenus culturels.

Ainsi, sur une enceinte connectée couplée à un service de diffusion en continu, une simple requête vocale suffit pour lancer une chanson, un

artiste, un style musical ou une **playlist**. Or, les assistants vocaux ne fournissent qu'une seule réponse et, dans de nombreux cas, le choix du contenu est délégué à l'algorithme de l'appareil.

Afin de rétablir un équilibre et de garantir une exposition adéquate aux services de radiodiffusion locaux, il est impératif que ces appareils intègrent les services de radiodiffusion canadiens. L'accès aux contenus locaux, qu'ils soient radiophoniques ou télévisuels, doit demeurer simple et fiable pour la population.

L'accès à des données de qualité

La modernisation du système de radiodiffusion ne peut se faire sans un accès à des données probantes de qualité, qui dispose d'un certain niveau de raffinement. Nous pensons par exemple à la prise en compte des réalités propres aux marchés linguistiques, dans le but de refléter fidèlement les objectifs de la Loi.

Ces données sont indispensables pour élaborer une réglementation cohérente, assurer une reddition de comptes rigoureuse et permettre une surveillance continue et efficace du système.

L'accès public à ces informations est également afin de permettre aux parties prenantes d'émettre des avis éclairés. Cet accès contribue à une meilleure compréhension collective du fonctionnement du système et renforce la transparence du processus réglementaire.

Rappelons que le Conseil possède les pouvoirs nécessaires pour exiger la transmission de ces informations. Il lui revient de les activer pleinement, en s'assurant que ces données soient accessibles, utiles et représentatives des réalités de la consommation actuelle.

Conclusion

L'ADISQ est reconnaissante des efforts déployés par le Conseil pour renforcer la découvrabilité du contenu francophone, canadien et autochtone. Il s'agit d'une mission que nous partageons pleinement.

Nous vous remercions pour votre écoute et pour votre engagement à faire évoluer le cadre réglementaire vers plus d'équité, de transparence et de cohérence.

Nous sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.